|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Circulaire administrative**CACE/657** | Le 13 janvier 2014  |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT-R participant aux travauxde la Commission d'études 4 des radiocommunications** |
|  |
|  |
| Sujet: | **Commission d'études 4 des radiocommunications (Services par satellite)****– Approbation d'une nouvelle Recommandation UIT-R** |
|  |
|  |
|  |
|  |

Dans la Circulaire administrative CACE/639 datée du 28 octobre 2013, un projet de nouvelle Recommandation UIT-R a été soumis pour approbation, conformément à la procédure prévue dans la Résolution UIT-R 1-6 (§ 10.4.5).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites au 28 décembre 2013.

La Recommandation approuvée sera publiée par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe de la présente Circulaire son titre ainsi que le numéro qui leur a été attribué.

François Rancy
Directeur

**Annexe:** 1

Distribution:

– Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux
de la Commission d'études 4 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

Titre de la Recommandation approuvée

Recommandation UIT-R S.2049 Doc. 4/BL/2

**Procédures d'accès pour les émissions par porteuse de stations terriennes du service fixe par satellite utilisées occasionnellement vers des stations
spatiales en orbite géostationnaire dans les bandes des 4/6 et
11-12/13/14 GHz du SFS**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_